

N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le lundi 12 janvier 2026 à 19h 30 devant public à la salle du Centre Communautaire située au 3027, rue Principale à Saint-Léandre.

### Étaient présents :

Monsieur Robert Tremblay, Maire  
Monsieur Joël Lévesque Conseiller # 1  
Monsieur Gérald Tremblay, Conseiller # 2  
Madame Lisa Ann Jungemann, Conseillère # 4  
Madame Andrée Blouin, Conseillère # 5  
Madame Julie Bérubé, Conseillère # 6

### EST ABSENT :

Monsieur Blaise Barrette, Conseiller # 3

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Robert Tremblay, maire .

Monsieur André Marcil, fait fonction de greffier-trésorier.

(3) personnes du public assistent à la séance ordinaire

### 1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h 30. Le maire confirme les présences et le quorum.

### 2. Adoption de l'ordre du jour

#### Résolution 2601-01

Il est proposé par **Madame Andrée Blouin** d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et reçu depuis plus de 72 heures.

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la rencontre mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des Procès-Verbaux de décembre 2025
  - 3.1 Lundi le 8 décembre 2025
  - 3.2 Jeudi le 18 décembre à 19h30
  - 3.3 jeudi le 18 décembre à 20h30
4. Adoption des comptes à payer décembre 2025
5. Présentation du Mot du Maire



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

6. Proposition pour adopter un cadre de communication administratif et réaffirmation de la neutralité de la fonction publique.
7. Addenda aux salaires employés égaux entre eux autres à partir du 1er janvier 2026.
8. Adoption d'une résolution pour la reddition de compte Prima
9. Dépôt de la liste des comptes de plus de 25 000\$ payés en 2025
10. Période des questions
11. Levée de la séance ordinaire

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

### **3. Adoption des Procès-Verbaux de décembre 2025**

Monsieur Robert Tremblay confirme qu'il s'est tenue trois séances publiques, une ordinaire et deux extraordinaires en décembre 2025

#### **3.1 Lundi le 8 décembre 2025**

##### **RÉSOLUTION 2601-02**

Il est proposé par **Madame Julie Bérubé** d'adopter le procès-verbal du lundi 8 décembre 2025 à 19h30, tel que reçu depuis plus de 72 heures.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

#### **3.2 Jeudi le 18 décembre à 19h30**

##### **RÉSOLUTION 2601-03**

Il est proposé par **Madame Lisa Ann Jungemann** d'adopter le procès-verbal du jeudi 18 décembre 2025 à 19h30, tel que reçu depuis plus de 72 heures.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

#### **3.3 jeudi le 18 décembre à 20h30**

##### **RÉSOLUTION 2601-04**

Il est proposé par **Monsieur Joël Lévesque** d'adopter le procès-verbal du jeudi 18 décembre 2025 à 20h30, tel que reçu depuis plus de 72 heures.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

### **4. Adoption des comptes à payer décembre 2025**

##### **RÉSOLUTION 2601-05**



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

Il est proposé par **Madame Andrée Blouin** d'adopter les comptes à payer pour le mois de décembre 2025 pour un total des comptes incompressibles de 39 352.52\$ comprenant les frais de banque du mois pour un total 72.00\$, les salaires nets des employés de 16 943.87\$, les remboursements des prêts de 8 050.37\$, le remboursement des DAS de novembre de 8 080.01\$ un montant de 399.12\$ soit le paiement des services publics, un montant de 1 986.93\$ du salaire et allocation pour le Conseil Municipal du mois, le remboursement des intérêts pour un montant de 2 991.34 \$, un remboursement de pensions alimentaire dû de 671.50\$ , le remboursement de la carte Visa de 157.38\$ et un montant de 45 808.21\$ des comptes compressibles Le montant total des comptes à payer est de 85 160.73\$ pour le mois de décembre 2025.

### **Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

#### **5. Présentation du Mot du Maire**

Robert Tremblay, fait lecture du mot du maire en ce début d'année 2026 :

Je vous souhaite une bonne année 2026.

Déjà douze semaines se sont écoulées depuis que je suis en fonction comme maire de la municipalité et nous avons maintenant un conseil municipal engagé, dynamique et un directeur général qui fait un très bon travail.

Tout au long de notre mandat, nous prévoyons travailler dans un climat de collaboration avec des débats constructifs et dans le respect mutuel.

Nous avons également l'intention d'entreprendre ce mandat en accord avec l'esprit de la loi Québécoise :

Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, ainsi que les loi et codes en vigueur pour appuyer nos décisions.

Avec de nouvelles idées, des méthodes de travail qui tiendront compte le plus possible des différentes opinions dans le but d'optimiser et favoriser nos actions face aux défis de demain.

La revitalisation des municipalités est une préoccupation locale et régionale. Soyons à l'écoute des personnes qui se dévouent pour la communauté. Soyons des facilitateurs de projet avec des propositions constructives.

#### **Mes objectifs :**

L'engagement et la participation citoyenne

Valoriser l'engagement communautaire.

Avoir des communications qui valorisent l'action des citoyens-ennes.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

Exprimer notre sentiment d'appartenance à notre village.  
Travailler à mettre en valeur notre village avec des projets culturels, des loisirs éducatifs, des activités sociales et communautaires, etc.

L'efficacité de l'administration municipale  
Des projets sont présentement déjà en cours pour favoriser la coopération intermunicipale.

Une saine collaboration entre l'administration, le maire et ses conseillers (ères) dans le traitement des dossiers de la municipalité pour bien répondre aux besoins des citoyens.

En résumé, un travail collaboratif et à l'écoute de la population.  
Privilégier la transparence

Tout au long de mon mandat, je reste disponible pour discuter et informer les citoyens sur les enjeux et problématiques que nous rencontrons et j'espère créer un climat de confiance et de collaboration.

Il est important que les situations qui pourraient porter un citoyen à penser qu'il y aurait pu y avoir soit un conflit ou une influence disproportionnée doivent être rendues publiquement.

Des situations d'harcèlement ou des attaques à des personnes ou groupes de personnes ne seront pas tolérées et devront être remplacées avec des mécanismes de dialogue constructifs et en toute bonne foi, la santé de l'organisation municipale en dépend.

### **Orientations stratégiques et planification**

L'élaboration de plans stratégiques va refléter ce que la municipalité doit réaliser ou améliorer avec les ressources qui lui sont disponibles tout en respectant la capacité de payer des citoyens.

La recherche de financement et de rationalisation des dépenses sera également notre priorité.

Relation entre les citoyens et l'environnement.

Le développement d'un plan vert va nécessiter la participation des citoyens de la municipalité avec des implications à court, moyen et long terme.

La municipalité sera à l'écoute des préoccupations de nos agriculteurs sur les changements climatiques.

À cela va s'ajouter le compostage qui est un enjeu environnemental important et direct sur les dépenses de la municipalité dans l'avenir.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

Les installations septiques non conformes doivent faire partie des préoccupations environnementales.

Des stratégies et actions pour protéger nos lacs et rivières contre les espèces envahissantes maritimes et terrestres sont à l'étude en collaboration avec la MRC et autres municipalités de la Matanie.

En conclusion, nous avons une municipalité avec une salle communautaire, une école, un parc bigénérationnel, un atelier d'ébénisterie, une église, un cimetière, un centre socioculturel et un LIB dépanneur, c'est le cœur du village.

La location du stationnement de l'église par la municipalité est un geste pratique mais surtout symbolique et met en valeur le cœur du village.

Pour terminer, je vous informe que le maire de Ste-Félicité, monsieur André Gagné, a donné sa démission, la fragilité de notre institution municipale est à prendre au sérieux.

Votre maire Robert Tremblay

### **6. Proposition pour adopter un cadre de communication administratif et réaffirmation de la neutralité de la fonction publique.**

Robert Tremblay, maire confirme l'importance d'adopter un cadre de communication administratif et réaffirmation de la neutralité de la fonction publique

### **RÉSOLUTION 2601-06**

**Attendu que** le maire exerce un droit de surveillance, d'investigation et de contrôle sur les fonctionnaires et les employés de la municipalité en vertu du Code Municipal du Québec;

**Attendu qu'il** a été observé une utilisation ou un risque d'utilisation, induite des cadres législatifs, notamment la Loi sur les contrats des organismes publics, dans les communications destinées à l'ensemble des citoyens;

**Attendu que** l'évocation de la collusion, de la corruption et d'organismes d'enquête ( UPAC, CMQ AMP ) sans fondement factuel précis peut constituer une pression induite et porter atteinte à la réputation de citoyens ou de groupe de citoyens;

**Attendu que** le personnel administratif a une obligation de neutralité et qu'un document officiel n'a pas à faire état de dissension entre la direction et le maire, nuisant ainsi à la cohésion institutionnelle;

En conséquence,



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

Il est proposé par **Monsieur Gérald Tremblay** et résolu :

**D'ordonner** à la Direction générale de cesser toute utilisation de toute références liées à la corruption ou à collusion dans les avis publics, sauf dans le cadre strict des procédures d'octrois de contrats municipaux prévues par la loi. **Également**, ne pas utiliser mécanisme de contrôle ou encadrer ou commenter les activités privées ou collectives des citoyens;

**D'exiger** que toute communication officielle future soit rédigée dans un langage respectueux, neutre et dépourvu de jugement moraux préventifs sur les intentions des citoyens;

**De rappeler** à l'ensemble du personnel son obligation de réserve, stipulant que les débats politiques ou les dissaccord entre l'administration et le Conseil ne doivent pas être exposés dans les communications aux citoyens;

**De mandater** au Maire Robert Tremblay, pour veiller à l'application de la présente résolution et pour prendre toute mesure administrative nécessaire afin de corriger tout manquement constaté.

Le vote est demandé :

Pour : M Gérald Tremblay  
Mme Lisa Ann Jungemann  
Mme Julie Bérubé

Contre : M Joël Lévesque  
Mme Andrée Blouin

**Adoptée à la majorité trois pour et deux contre**

### **7. Addenda aux salaires employés égaux entre eux autres à partir du 1er janvier 2026.**

Robert Tremblay confirme devoir adopter un addenda aux contrats des employés de voirie d'hiver afin d'égaliser le salaire entre les employés pour l'hiver 2026 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

### **RÉSOLUTION 2601-07**

Il est proposé **par Madame Lisa Ann Jungemann** de proposer de préparer un addenda aux ententes de travail afin d'ajuster au même salaire hebdomadaire tous les employés de voiries d'hiver 2026 rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2026 et de mandater Monsieur Robert Tremblay pour la signature de cet addenda aux ententes de travail.

Le vote est demandé :

Pour : M Gérald Tremblay  
Mme Lisa Ann Jungemann  
Mme Julie Bérubé

Contre : M Joël Lévesque  
Mme Andrée Blouin

**Adoptée à la majorité trois pour et deux contre**



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

### **8. Adoption d'une résolution pour la reddition de compte Prima**

Monsieur Joël Lévesque présente la résolution pour adopter la reddition de compte pour recevoir l'aide financière Prima

#### **RÉSOLUTION 2601-08**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre a bénéficié d'une aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour la réalisation du projet Aménagement d'un parc intergénérationnel et un sentier multifonction dans le cadre du programme PRIMA ;

**ATTENDU QUE** les travaux prévus à la convention d'aide financière ont été réalisés conformément aux modalités du guide du programme ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a pris connaissance du guide du programme PRIMA et s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle ;

**ATTENDU QU'il** est nécessaire pour la Municipalité d'approuver les coûts finaux et de confirmer que les travaux sont terminés pour obtenir le versement final de la subvention;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé **par Monsieur Joël Lévesque** et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre confirme que les travaux liés au projet Parc Intergénérationnel sont terminés et ont été effectués conformément à l'acceptation initiale du Ministère ;

**QUE** la Municipalité approuve les dépenses réelles admissibles

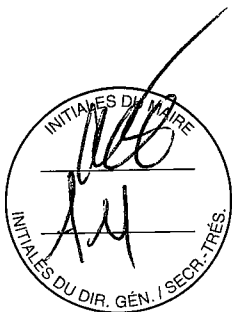
**QUE** la Municipalité certifie que les infrastructures visées par l'aide financière sont sa propriété et qu'elles sont de compétence municipale;

**QUE** la Municipalité autorise André Marcil, directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à la reddition de comptes finale du programme PRIMA.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

### **9. Dépôt de la liste des comptes de plus de 25 000\$ payés en 2025**

Monsieur André Marcil, confirme que la municipalité a l'obligation de déposer la liste des fournisseurs de 25 000\$ et plus au cours de l'année 2025.



N° de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Léandre

**RÉSOLUTION 2601-09**

Il est proposé par **Monsieur Gérald Tremblay** de déposer la liste des fournisseurs de plus 25 000\$ suivante pour l'année 2025 :

**Présentation de la liste des fournisseurs de 25 000.00\$ et plus**

Considérant, l'obligation de présenter la liste de 25 000.00\$ et plus;

| <b><u>Nom du fournisseur</u></b>               | <b><u>Montant payé 2025</u></b> |
|------------------------------------------------|---------------------------------|
| Ferme André Bélanger                           | 146 273.29 \$                   |
| GFL Environnemental 2022 Inc.                  | 68 756.42 \$                    |
| Ministère des Finances (Sureté Québec)         | 29 838.00 \$                    |
| Mitsubishi HC Capital Canada                   | 84 281.40 \$                    |
| MRC de la Matanie (Quote part)                 | 146 080.84 \$                   |
| Propulse Énergie SEC                           | 106 573.14\$                    |
| Ville de Matane ( LET, Incendie, Supra Locaux) | <u>95 078.46 \$</u>             |

Total : 676 881.55\$

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**10. Période des questions**

Une période des questions est tenue.

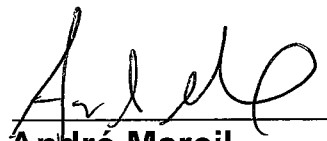
**11. Levée de la séance ordinaire**

**RÉSOLUTION 2601-10**

Il est proposé par **Madame Andrée Blouin** et résolu de procéder à la levée de séance 12 janvier 2026 l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 20h 00 .

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

  
**Robert Tremblay**  
Maire

  
**André Marcil,**  
Directeur général,  
Greffier-trésorier